

CAP Agricole Métiers de l'Agriculture

OBJECTIFS

- Organisation du travail
- Utilisation des matériels et engins
- Entretien courant des bâtiments, matériels et engins
- Protection des cultures
- Communication dans l'entreprise
- Réalisation des opérations liées à l'irrigation automatisée ou non
- Vente des produits et services de l'exploitation
- Aménagement, travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et équipements d'élevage
- Alimentation des animaux
- Suivi sanitaire des animaux
- Mise en œuvre des opérations de conduite des cultures ou des pâturages destinées à l'alimentation des animaux
- Conduite de la reproduction et soins aux jeunes
- Réalisation de la traite dans le cadre d'un élevage laitier
- Préparation des animaux pour la vente ou une présentation



Durée

1600 HEURES
229 JOUR(S)



Pré requis

Accès direct en 2ème année possible après une 1ère année de CAP agricole, un CAP, BEPA ou BEP.

Possibilité d'adaptation du parcours en fonction des acquis et de l'expérience du candidat.



Public concerné

Tous publics à partir de 16 ans (15 ans si le premier cycle de l'enseignement secondaire a été accompli)

■ **TYPE DE FORMATION :** Apprentissage. 75% en entreprise / 25% en centre

PROGRAMME

Unités Capitalisables Générales

- UCG1 Agir dans une situation de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- UCG2 Mettre en œuvre des actions contribuant à la construction personnelle
- UCG3 Interagir dans son environnement social

Unités Capitalisables Professionnelles

- UCP1 Réaliser des travaux liés à la conduite d'élevage
- UCP2 Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage
- UCP3 Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments
- UCARE Transformation laitière ou carnée

METHODOLOGIE UTILISEE

Apprentissage réparti à 25% en centre de formation via des cours théoriques et pratiques délivrés par des formateurs professionnels et 75% en Entreprise, avec le Maître d'Apprentissage, chargé de former l'apprenti à la pratique

MODALITES ET EVALUATION

Cours théoriques sur le campus, cours pratiques sur chantiers et en entreprise.

Le diplôme est délivré par le ministère de l'agriculture après réussite du contrôle continu de chaque Unités Capitalisables (UC). Le candidat a cinq ans pour obtenir l'ensemble de ces unités.

■ DEBOUCHE DU CAPA Métiers de l'Agriculture

Les diplômés du CAP Métiers de l'agriculture travailleront majoritairement en tant :

- Ouvrier ou ouvrière agricole dans une exploitation agricole à dominante élevage.
- Conducteur ou conductrice d'engins agricoles dans une exploitation agricole, une entreprise de Travaux Agricoles, une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)

■ ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Equipe de formateurs spécialisés du Campus et Maître d'Apprentissage

Les conditions de validation d'inscription vous seront envoyées
par notre partenaire



Financement pris en charge par l'état

www.furmazione.com